

Programme de formation CACES® R486.A – Plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP)

Mise à jour le 09/04/2024

Objectifs

- Apporter les compétences nécessaires à la conduite et utilisation en sécurité de plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP), de lui transmettre les connaissances théoriques ainsi que le savoir-faire pratique nécessaire à la conduite en situation de travail, dans le but d'obtenir le certificat CACES®.

R486.A Catégorie 1A : PEMP à élévation verticales, la translation est possible uniquement en position de transport.

R486.A Catégorie 3A : PEMP à élévation verticales, translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.

R486.A Catégorie 1B : PEMP à élévation multidirectionnelle, la translation est possible uniquement en position de transport.

R486.A Catégorie 3B : PEMP à élévation multidirectionnelle, translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.

Public

- Toute personne étant amenée à utiliser une PEMP dans le cadre de son activité professionnelle.

NB : Maîtrise du français fortement recommandé.

Pour toutes demandes spécifiques, telles que des situations de handicap ou de difficultés particulières, merci de prendre contact avec nous pour nous permettre de nous adapter

Prérequis

- Vérification par l'employeur de la validité du certificat d'aptitude de la médecine du travail (sans contre-indication à la conduite de PEMP)
- Avoir 18 ans révolus
- Posséder ses équipements de protection individuel (Chaussures de sécurité)
- Maîtrise du français écrit et oral
- Avoir suivi une formation « Port du harnais »

Contenu pédagogique

Formation

➤ Partie Théorique :

- Connaissances générales
- Les principaux types de PEMP.
- Technologies des PEMP.
- Stabilités des PEMP.
- les abaques
- Les risques d'utilisations.
- Les règles de circulation (signalisation).
- Opérations de fin de poste – Maintenance.

➤ Partie Pratique :

- Prise de poste, mise en service, vérification et adéquation.
- Conduite et manœuvres
- Opérations de fin de poste – Maintenance.
- Si option « porte-engins » : Préparation au transport, préparation arrimage, déchargement de la PEMP

Examen CACES®

➤ Partie Théorique :

- Le test se compose de 100 questions établis selon la recommandation R486.A annexe 2. Pour valider le test théorique le candidat devra obtenir une note supérieure ou égale à 70/100.

➤ Partie pratique :

- Pour réussir les épreuves pratiques le candidat devra obtenir une note supérieure ou égale à 70/100 sur l'ensemble du test, d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués. La note de zéro est éliminatoire.

R486.A Catégorie A



R486.A Catégorie B



➤ Moyens pédagogiques

En amont du démarrage de sa formation, le formateur organise un tour de table dans le but de se présenter, de s'assurer de l'adéquation du parcours pour chaque stagiaire et au besoin, d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur s'engage à suivre un plan précis afin d'aborder l'intégralité des points du programme.

➤ Partie Théorique :

- Powerpoint avec le déroulement des différentes étapes du programme, exposé à partir d'un vidéoprojecteur.
- Exercices en groupe tels que des études de cas concrets ou de schémas.
- Echanges et interactions d'expériences entre le formateur et les stagiaires.

➤ Partie Pratique :

- Mise en situation, le formateur effectue en démonstration commentée l'intégralité du contenu du programme avec les stagiaires en observation. Dès lors les stagiaires effectuent, à tour de rôle, un passage sur des points précis demandés par le formateur, qui corrige les erreurs simultanément. Si des problématiques sont relevées ou des difficultés rencontrées, le formateur insiste sur ces points. A la fin de la journée, le formateur effectue un bilan.

➤ Techniques et encadrement

- L'intégralité du stage (formation Théorique / Pratique et Test(s) CACES®) s'effectuera en groupe de 6 stagiaires maximum.
- Le formateur bénéficiant d'une grande expérience dans la formation et l'encadrement de groupe, disposant des différents certificats et diplômes requis, s'engage à apporter l'intégralité des apports théoriques et pratiques nécessaires à l'obtention du ou des titres CACES® concernés.
- Le Testeur, examinant et validant les stagiaires dans le cadre de leur certification, est certifié lui-même par un organisme habilité dans ce cadre.

➤ Suivi

- Transmission des éléments relatifs à la présence et à la certification du stagiaire (Feuille de présence signée, Attestation de fin de formation et au cas échéant, délivrance du ou des titres CACES®).
- Chaque stagiaire, ayant participé à l'intégralité de la formation, remplira une évaluation à chaud de sa satisfaction sur le déroulement de la prestation.
- Examen théorique et pratique selon la recommandation R486 en vigueur.

Un livret pédagogique de formation sera remis à chaque stagiaire en fin de formation.

➤ INFORMATIONS SUR L'ACCESSIBILITE

- Si l'un des apprenants est en situation de handicap et nécessite un accueil spécifique, merci de bien vouloir vous rapprocher de votre conseiller en formation au plus tôt afin de pouvoir mettre les moyens nécessaires en